SUJET D'ADORATION

Les ancêtres de la famille sacerdotale

HÉLI ET LES FILS D'HÉLI

Porro filii Heli, filii Belial.
(I Reg., II, 12.)

Il a plu à Dieu de permettre que des prêtres criminels se soient glissés dans la longue série des Pontifes de l'ancienne Loi, afin d'apprendre à ceux de la Loi nouvelle et la possibilité des fautes les plus graves commises même dans le sanctuaire, même par des ministres sacrés, et la gravité de ces crimes, et leur terrible châtiment. C'est une leçon de honte utile et de terreur salutaire que nous donnent ces ancêtres coupables. Recueillons-la humblement.—La méthode sera ici d'exposer simplement les faits, laissant à chacun, selon les impressions qu'il en ressentira d'offrir à Dieu les hommages des quatre fins du Sacrifice.

I.—Les péchés très graves que le Saint Esprit impute aux deux fils du grand prêtre Héli, prêtres eux-mêmes, sont au nombre de six. Le père, hélas! commit cette autre faute que le Seigneur lui reprocha et punit durement, d'être, par sa faiblesse, le complice de ses enfants coupables; c'est à cause de ce grand nombre de crimes que les fils d'Héli sont stigmatisés du nom de fils de Bélial: *Porro filii Heli, filii Belial,* (I Reg., II, 12.)—Le premier de leurs péchés fut celui de la gourmandise, de l'amour effréné de la bonne chère qui les amenait à violer les rites les plus sacrés des offrandes et du sacrifice: *Quicumque immolasset victimam, veniebat puer sacerdotis, et dum coquerentur carnes...omne quod levabat fuscinula tollebat sacerdos sibi. Etiam antequam adolerent adipem.. dicebat immolans: Incendatur primum juxta morem...Qui respondens: Nequaquam; nunc enim dabis, alioquin tollam vi.—*